

## 1. Informations générales

Mme  Mr  Entendant(e)  Malentendant(e)/Sourd(e)  Handicap (Nous contacter)

Nom :  Prénom :

Date de naissance :  /  /  Nationalité :

Ville / Département de naissance :

Adresse :

Code postal :  Ville :

E-mail :  Portable :

PHOTO D'IDENTITÉ

### Situation professionnelle

Salarié(e)  Profession libérale / Fonctionnaire

Profession :

Demandeur d'emploi - N° identifiant :

Autre :

### Situation personnelle

Avez-vous des informations utiles à nous transmettre?

Personne à contacter en cas d'urgence  
(veuillez préciser ses coordonnées) :

## 2. Orientation envisagée

Maintien dans votre structure actuelle  Nouvelle situation professionnelle

Précisez quel emploi vous visez, dans quelle structure et/ou dans quel secteur d'activité :

Expliquez pourquoi vous souhaitez suivre cette formation (objectifs personnel et/ou professionnel) :

Comment avez-vous pris connaissance de notre offre de formation ?

Site internet  Page Facebook  Recommandations  Bouche à oreille  Autre : Précisez

## 3. Choix des modules de formation et du rythme

**ATTENTION !** Si votre apprentissage de la LSF a débuté dans un centre de formation autre que ceux du réseau Visuel-LSF, ou que vous avez interrompu votre apprentissage pendant plus d'un an, une évaluation de positionnement préalable sera obligatoire afin de déterminer votre niveau d'entrée en formation. Merci de prendre rendez-vous auprès de notre équipe administrative.

**CYCLE A1**  A1.1  A1.2  A1.3  A1.4

**CYCLE A2**  A2.1  A2.2  A2.3  A2.4

**CYCLE B1**  B1.1  B1.2  B1.3  B1.4  B1.5  B1.6

**CYCLE B2**  B2.1  B2.2  B2.3  B2.4  B2.5  B2.6

**RYTHME DE FORMATION ET DATES** : les calendriers de formation sont disponibles sur notre site :  
[http://www.visuel-lsf.org/pdf/LSF-L2/Auvergne-Rhone-Alpes/planning\\_formation.pdf](http://www.visuel-lsf.org/pdf/LSF-L2/Auvergne-Rhone-Alpes/planning_formation.pdf)

- Formation intensive
- Formation mensuelle
- Cours du soir / Cours hebdomadaires
- Formation vacances scolaires

**ATTENTION!** Pour les inscriptions en **cours du soir**, l'inscription est demandée pour l'année entière pour **deux modules**. Seuls les cycles **A1** et **A2** sont disponibles en cours du soir. Les cycles **B1** et **B2** ne sont accessibles qu'en formation intensive.

## 4. Financement de la formation

Les tarifs de formation sont consultables sur notre site

**INDIVIDUEL TARIF REDUIT :**

Précisez le motif (nous contacter pour plus d'infos) :

- Étudiant(e)
- Retraité(e)
- Sans emploi
- Malentendant(e)/Sourd(e), Handicap
- Personne sourde dans entourage proche

Possibilité de règlement en plusieurs fois sans frais en fonction de l'échéancier convenu dans le contrat de formation professionnelle

**RÈGLEMENT PAR CHÈQUES À L'ORDRE DE « VISUEL-LSF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES »**

**TARIF PLEIN - FORMATION CONTINUE (CPF, CPF de transition, Plan de développement des compétences) - SUBVENTION (Pôle Emploi, Région, Agefiph)**

Nom du/des organisme(s) financeur(s) :

Nom et coordonnées complètes de la / des personne(s) à contacter en charge de votre dossier :

**COTISATION ANNUELLE** : Pour accéder au cours, elle est obligatoire, elle apparaît dans le détail de la facture. Sa période de validité est d'un an à compter du jour d'entrée en formation.

## 5. Modalités d'inscription

### LISTE DES PIÈCES À JOINDRE POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT COMPLET :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Une photo d'identité  |
| <input type="checkbox"/> | Dans le cas où vous bénéficiez du tarif réduit : un justificatif en cours de validité                                     |
| <input type="checkbox"/> | Dans le cas d'une prise en charge : le devis ou le cahier des charges stipulant le montant alloué avec le bon pour accord |
| <input type="checkbox"/> | Un exemplaire de votre Contrat et/ou Convention de Formation Professionnelle dûment daté et signé                         |
| <input type="checkbox"/> | Un exemplaire du droit à l'image dûment daté et signé   |
|                          | Le règlement intérieur et les conditions générales de vente vous seront également envoyés                                 |

**Votre inscription ne sera effective qu'à réception de l'ensemble de ces pièces.**

**Une confirmation d'inscription vous sera ensuite envoyée.**

**Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous contacter pour plus d'informations.**

**Pour toute question** : TÉL : 04 78 72 75 29 - MAIL : [contact.rhonealpes@visuel-lsf.org](mailto:contact.rhonealpes@visuel-lsf.org)

**DOSSIER À RENVoyer PAR COURRIER OU PAR MAIL :**

[contact.rhonealpes@visuel-lsf.org](mailto:contact.rhonealpes@visuel-lsf.org)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Apprendre la Langue des Signes Française-Langue seconde

#### Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription en formation implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, notamment les conditions d'achat des financeurs.

#### PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des supports de formation de Visuel-LSF France et de Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est autorisée pour l'apprenant exclusivement. Toute utilisation ou transmission à un tiers, sans le consentement écrit de l'auteur, sont interdits. L'apprenant ne peut pas utiliser logo et marque de l'organisme de formation avec lequel il a contracté. La responsabilité de l'apprenant serait alors engagée.

#### ADHESION ANNUELLE

Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est une association de loi 1901, elle organise des activités pour ses adhérents. Pour cette raison la cotisation individuelle annuelle de 15,00€ est obligatoire pour accéder aux différentes formations (60,00€ pour les formations sur site pour le groupe entier). Sa période de validité est d'un an à compter de la date d'entrée en formation. Elle donne droit à un statut de membre passif permettant d'accéder aux activités de l'association et à l'offre de formation du centre Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes. L'adhésion apparaît dans le détail de la facturation.

#### ORGANISATION DES FORMATIONS

- Toutes nos formations, données exclusivement en Langue des Signes Française (LSF), sont collectives et organisées en présentiel.
- Les formations sont limitées à un minimum de 4 personnes et un maximum de 14 personnes par groupe.
- Tous nos formateurs sont sourds et ont pour langue première la LSF.
- Ils sont titulaires de l'un ou des deux diplômes suivants (en lien avec Visuel-LSF Ile de France et le Service Formation Permanente de l'Université Paris 8) : le PE-LSF (Préparation à l'Enseignement de la LSF) et le DPCU (Diplôme du Premier Cycle d'Université) Spécialisation d'Enseignement à la LSF
- L'enseignement s'appuie sur une méthodologie diversifiée (active, participative et interactive) et sur des supports pédagogiques variés qui ont été créés spécifiquement pour nos formations.
- Pour justifier la réalisation de la formation, une feuille de présence mise à disposition par le centre de formation est signée par l'apprenant et le/les formateurs et par demi-journée de formation.

#### MODALITES D'EVALUATION

A la fin de chaque cycle d'apprentissage A1, A2, B1 et B2, les apprenants passeront une évaluation qui appréciera leurs compétences en Langue des Signes Française Langue seconde sur : la compréhension, l'expression et la capacité à communiquer. En cas de réussite à l'évaluation, un Certificat de compétences enregistré par France Compétences au RSCH (Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations) sera alors délivré.

Dans tous les cas une attestation individuelle de fin de formation sera remise à l'apprenant à l'issue de sa formation.

#### VALIDATION DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

Il est possible de s'inscrire pour un ou plusieurs modules, dans le respect de la progression pédagogique : de A1.1 à B2.6. L'inscription en formation ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des documents constitutifs du dossier. Une confirmation d'inscription est alors envoyée et dès lors l'apprenant est tenu de participer à la formation.

#### PREREQUIS

**Niveau de LSF** : Aucun prérequis pour l'entrée en module A1.1.

Pour les modules suivants, avoir acquis les niveaux précédents. Si l'apprentissage a été commencé dans un autre organisme de formation ou interrompu depuis plus d'un an, une évaluation de positionnement sera nécessaire pour déterminer votre niveau. Cette évaluation est gratuite et valable 6 mois.

**Condition d'accès** : L'apprenant devra accepter d'être filmé pendant les cours dans le cadre d'exercices tout au long de sa

formation et lors des évaluations de fin de cycle. Ces vidéos servent à l'équipe pédagogique pour suivre la progression d'apprentissage jusqu'à la fin de la formation. Elles ne sont ni exploitées ni utilisées à d'autres fins que pédagogiques.

## **FACTURATION ET REGLEMENTS**

**Dans le cas d'un contrat de formation à titre individuel :** le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois sans frais selon l'échéancier du contrat de formation professionnelle signé entre les deux parties. Une facture acquittée pourra être délivrée sur demande et après encaissement total de l'ensemble du règlement.

Une réduction de 5% sera effectuée en cas d'inscription à la formation complète, soit 20 modules d'affilée A1.1 à B2.6. Le remboursement n'interviendra qu'après réalisation des 600 heures de formation.

**Dans le cas d'une convention de formation et d'un financement par un organisme financeur :** l'accord de prise en charge devra obligatoirement nous être transmis avant le début de la formation.

**L'association Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est non assujettie à la TVA :** exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511.

## **ABSENCES DE L'APPRENANT**

L'assiduité en formation est indispensable. Pendant la formation, toute absence devra être justifiée par écrit. Les absences entraîneront de plein droit la facturation par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes aux mêmes conditions que si l'apprenant avait suivi la formation. Cette facturation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise charge par l'OPCO, les financeurs privés ou publics. Si les absences sont supérieures à 10% du temps de la formation, le formateur pourra convoquer le bénéficiaire.

## **ANNULLATIONS**

- La formation est réalisée pour un effectif minimal de 4 stagiaires. Si cet effectif n'est pas atteint, Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation dans un délai de 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation. L'apprenant est informé de toute annulation par mail. Aucune indemnité n'est versée à l'apprenant en raison d'une annulation par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes.
- L'apprenant peut également procéder à l'annulation de son inscription en formation. Si l'annulation intervient avant le démarrage de la formation et est justifiée, aucune indemnité ne sera exigée par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Annulation pour motif de force majeure :**

L'apprenant et Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes ne peuvent être tenus pour responsable de la non-exécution de la formation dans le cas où ces derniers seraient empêchés du fait de force majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

## **ABANDONS**

Les abandons en cours d'action de formation devront être confirmés par écrit (courrier postal ou mail). Ils entraîneront de plein droit la facturation des heures de formation effectuées, à minima 30% du montant total du coût de la formation.

Si l'abandon de la formation est consécutif à un échec aux épreuves de certification, la formation initialement prévue sur les niveaux supérieurs sera remboursée en totalité.

## **CAS DE DIFFEREND**

- Dans le cas d'un contrat de formation à titre individuel, Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Médiateur de « l'Enseignement-Formation pour adultes » dont relève l'organisme sera consulté
- Dans le cas d'une convention de formation professionnelle, et si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à la suite de la médiation, le Tribunal d'Instance sera seul compétent pour régler le litige.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES / RGPD**

Les informations à caractère personnel recueillies par Visuel LSF Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet d'un traitement informatique et papier dans le cadre de l'organisation des formations. Elles sont nécessaires pour traiter votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et au règlement européen RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de notre centre de formation en faisant parvenir une simple demande par mail à l'adresse suivante : [contact.rhonealpes@visuel-lsf.org](mailto:contact.rhonealpes@visuel-lsf.org).

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

## **RECLAMATIONS**

Dans le cadre de la démarche qualité de Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes toute réclamation peut être transmise via : [contact.rhonealpes@visuel-lsf.org](mailto:contact.rhonealpes@visuel-lsf.org). Elle sera alors traitée, capitalisée et fera l'objet le cas échéant d'une action corrective.